

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Demande de financement DRAC 2023 / Valorisation des Palafittes

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le dix-sept novembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON. ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MARCHAIS (Pouvoir C. TAVEL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). VANBERLVIET.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que :

- le territoire de la CCLA jouit d'un riche patrimoine archéologique matérialisé par une vingtaine de sites palafittiques et que depuis plus de cinq ans, la collectivité œuvre pour la valorisation de ces biens uniques, dont certains bénéficient d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans une perspective culturelle, scientifique mais aussi écotouristique.
- L'objectif principal est que les habitants, les scolaires et les visiteurs s'approprient ce patrimoine culturel millénaire, mais aussi que ce dernier soit considéré comme une ressource dans la perspective d'un développement territorial et touristique durable. Jusqu'à présent, cette politique de valorisation s'est constituée des actions suivantes :
 - L'accueil de la régate internationale de pirogues : En 2017, la CCLA a accueilli et porté la 3ème édition de la régate internationale de pirogues monoxyles lancée à Bienne en 2015. Fort de son succès, cet événement intitulé « La Grande Traversée » a permis non seulement la popularisation des sites palafittiques sur le territoire, mais aussi une découverte ludique et sportive de ce patrimoine méconnu ;
 - Coopération avec les scientifiques : Plusieurs opérations archéologiques ont été menées ces dernières années dans et autour du lac d'Aiguebelette pour des périodes allant du Néolithique à l'Antiquité, assurant un renouvellement de l'intérêt pour le sujet.
 - Sensibilisation auprès des acteurs locaux : Des éductours et des journées de découverte ont été organisés chez nos voisins afin d'observer différents exemples réussis : le Laténium et le village de Gletterens en Suisse, le musée de Ledro en Italie, le musée de l'Archéologie à Paladru, les panneaux d'interprétation à Chindrieux. Tous les ans, la CCLA tente également de constituer une petite équipe pour participer à la traditionnelle régate internationale de pirogues néolithiques.
 - Communication et supports de médiation : suite au relevé topographique réalisé à l'issue de la campagne archéologique de Robin Brigand en février 2019, une collaboration avec le dessinateur Sébastien Brunel a permis de faire revivre le quotidien du village de Beau Phare (Boffard) avec la proposition d'une première évocation. Cette illustration a été intégrée à plusieurs supports de communication ayant pour vocation de présenter les sites palafittiques du lac d'Aiguebelette et le classement UNESCO ainsi que les règles de protection du bien (édition d'une plaquette grand public et de grands panneaux d'information).

Explique que :

- aujourd'hui, la CCLA souhaite développer des actions plus ambitieuses de valorisation et qu'accompagnée depuis le mois de juillet 2022 par le cabinet d'ingénierie Atemia, la collectivité a engagé une étude de programmation visant à définir une stratégie et un plan d'actions pour la valorisation du patrimoine archéologique sur les cinq années à venir.
- Le soutien apporté par la DRAC est précieux, mais la CCLA manque considérablement de moyens pour mettre en œuvre toutes ces actions.

Invite le conseil communautaire à solliciter le montant de 6 000€ auprès des services de la DRAC au titre du dispositif d'aide « Transmission culturelle ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de solliciter l'aide financière de la DRAC à hauteur de 6000€ au titre du dispositif d'aide « Transmission culturelle » ,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

